

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR ACCUEILLIR UNE ECOLE DE SKI

La Communauté de Communes du Haut-Béarn gère l'Espace Somport en vallée d'Aspe. L'Espace Somport propose en hiver des itinéraires de ski nordique et des pistes de raquettes. Lorsque la neige a fondu, il devient un espace nature où l'on vient se balader pour découvrir la montagne facilement tout en prenant connaissance de façon ludique de la richesse environnementale du lieu. Le Somport est un lieu de randonnées faciles et accessibles aux familles, à faire à pied ou en trottinettes électriques. De nouvelles activités, comme un Escape game grandeur nature ou encore un sentier d'interprétation du patrimoine seront mise en place d'ici la fin d'année 2023. Un espace bien-être avec un sauna et un jacuzzi, une salle de séminaire et un restaurant d'altitude sont ouverts toute l'année.

Dans le cadre de son exploitation et de son développement, l'Espace Somport a besoin d'une école de ski pour répondre aux besoins des pratiquants individuels et des groupes scolaires.

Aussi, le bâtiment d'accueil dispose d'un local destiné à l'accueil de ce service.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la Communauté de Communes du Haut-Béarn procède à une publicité afin de permettre à tout autre candidat potentiel de manifester son intérêt pour la mise à disposition de cette dépendance du domaine public par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable du domaine public. Les candidats intéressés peuvent présenter conjointement leur demande.

Objet : école ski et autres activités complémentaires des activités proposées par l'Espace SOMPORT.

Lieu d'exécution : Espace Somport.

Descriptif des locaux : les locaux mis à disposition comprennent :

- 2 salles de 25 m2 : un espace accueil avec porte vitrée et une autre salle fermée
- une table de bureau blanche
- un fauteuil
- une chaise de bureau
- une table à manger (ancienne)
- 2 armoires à vêtements mobiles
- une armoire intégrée au mur
- 3 bancs.

Conditions d'occupation :

L'occupant sera seul responsable de l'occupation des locaux mis à sa disposition.

Les locaux sont mis à disposition de l'exploitant aux heures d'ouverture du bâtiment d'accueil. L'occupant s'engage à être présent et ouvert tous les jours durant la période d'ouverture du bâtiment (de décembre à avril – tous les jours 9h à 17h, mai/juin/septembre/octobre - du jeudi au dimanche de 10h30 à 18h30, juillet-août-mi-septembre – tous les jours de 10h30 à 18h30).

Étant donné la fréquentation mixte franco-espagnole, l'occupant s'engage à proposer un service d'école de ski, avec à sa direction un moniteur diplômé du BE 1 ski nordique avec une carte professionnelle en vigueur, ainsi que le diplôme espagnol Tecnico Deportivo Superior en Esqui de fondo avec également une carte professionnelle en vigueur. Le personnel enseignant au sein de l'école devra être titulaire des diplômes et des assurances relevant de chaque activité proposée, soit du BE 1 ski nordique français soit du Tecnico Deportivo en Esqui de fondo. Ces justificatifs devront être présentés à la direction de l'Espace Somport chaque année.

Dans le cadre d'une ouverture sans neige (hiver ou reste de l'année), l'occupant devra proposer d'autres activités complémentaires de celles proposées par l'Espace Somport et être présent durant la période d'ouverture du site. Les activités envisagées doivent être présentées dans le cadre de la candidature et devront être validées chaque année par la direction de l'Espace Somport. L'objectif est de maintenir une attractivité du site quelque soit l'enneigement ou la saison. Pour ces nouvelles activités, le candidat retenu devra également faire une demande d'autorisation d'activité commerciale auprès du Parc national des Pyrénées.

De plus, le candidat devra expliquer et démontrer dans sa proposition ses capacités d'organisation, présenter son plan d'actions de communication et commercialisation (avec budget alloué), les modalités de partenariat envisagées avec l'Espace Somport pour valoriser le site et ses références dans le domaine.

L'occupant s'engage à tenir les lieux en parfait état de propreté et d'hygiène afin de ne pas porter préjudice aux usagers de l'installation et devra contracter une assurance de responsabilité civile.

L'occupation des locaux et l'affichage dans les locaux devront être exclusivement liés à l'activité faisant l'objet de cette convention.

Durée de l'occupation : La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable expressément une fois.

Redevance d'occupation du domaine public par an : 3 000 € (charges des fluides comprises)

Date limite de réception des candidatures : dimanche 8 octobre 2023

Date de publication du présent avis : mardi 12 septembre 2023

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées par mail ou déposées :

Communauté de Communes du Haut-Béarn

A l'attention de Laure NOUSSITOU

12, place de Jaca – CS20067 64 400 Oloron Sainte-Marie

laure.noussitou@hautbearn.fr et bruno.guitton@hautbearn.fr